

AROSCO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 151 500 Euros
Siège social :
847 849 437 RCS PAU

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille vingt-deux
Et le vingt-six septembre
à 20 h

Les associés de la Société AROSCO, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 151 500 Euros, dont le siège social est situé à MALREVERS (43800), Domaine de Planhol, et immatriculée au RCS de Le Puy-en-Velay sous le n° 847 849 437

se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation verbale de la gérance réalisée conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Monsieur Pierre BROSSOLLET

Gérant Associé détenant **1 000 parts**

Mme Roseline BROSSOLLET

Associée détenant **10 parts**

Total égal au nombre de parts composant le capital social..... 1010 parts

Monsieur Pierre BROSSOLLET préside l'Assemblée en sa qualité de gérant, et constate que les associés présents détiennent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le texte des résolutions proposées

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- **Nomination CAC**
- **pouvoirs**
- **questions diverses**

Après discussion et échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

✓

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION CAC

L'assemblée générale prend acte de la nomination à compter de ce jour en qualité de Commissaire Aux Comptes :

KPMG SA
Tour Eqho,
2 Av. Gambetta, 92400 Courbevoie
KPMG SA
92400 Courbevoie

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

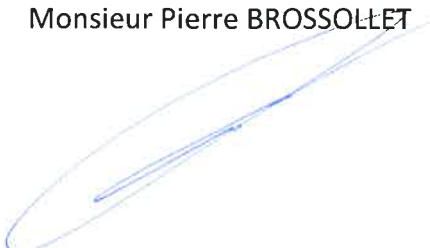
Tous pouvoirs sont confiés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, aux fins d'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés après lecture.

Monsieur Pierre BROSSOLLET



Madame Roseline BROSSOLLET

